

DÉFENSE

N° 8

8 mars 2022

Covid : la situation s'améliore

Chers collaborateurs et collaboratrices,

La baisse des contaminations, du nombre d'hospitalisations et des décès constatée depuis quelques semaines se poursuit. Cette évolution positive a permis au Comité de concertation de vendredi de passer en code jaune à partir du 7 mars et d'assouplir bon nombre de mesures. Cela ne signifie pas pour autant que le Covid est définitivement derrière nous, à la Défense non plus. La semaine passée, presque 50 contaminations ont été constatées au sein de notre organisation. Nous ne pouvons donc crier victoire trop tôt et devons rester prudents.

Je crois néanmoins qu'il y a suffisamment de marge pour procéder à de nouveaux assouplissements. Les mesures suivantes sont d'application avec effet immédiat:

- Le port du **masque** n'est plus obligatoire dans les bâtiments de la Défense mais reste conseillé, surtout lorsqu'il est impossible de garder une distance suffisante avec d'autres collègues. Toute personne qui se sent davantage en sécurité avec un masque, peut bien-sûr continuer à le porter.
- Je continue à insister également sur l'importance d'aérer les locaux, certainement les auditoires et les salles de classes. Veillez à l'**aération** suffisante et régulière des lieux de travail, des vestiaires, des douches, des toilettes, des cafeterias, soit via l'aération naturelle, soit au moyen d'une ventilation mécanique. Les appareils de mesure du CO₂ restent utilisés.
- Le port du masque est toutefois encore obligatoire dans les **transports** collectifs. Lors de déplacements de service nous vous demandons de porter un masque lorsque vous n'êtes pas seul dans le véhicule.
- Le **télétravail** n'était déjà plus obligatoire à la Défense depuis le Flash précédent mais restait conseillé. Ceci ne change pas. Nous revenons toutefois aux dispositions prévues dans le TRAVARB, à savoir maximum trois jours de télétravail par semaine. Le chef de Corps évalue la situation sur base individuelle. Des directives spécifiques relatives aux approbations générales du télétravail (Ann O) suivront.
- Il n'y a plus de limitations au niveau des **activités sociales** (réceptions, repas de cohésion, drinks, ...), ni de l'organisation d'activités tant à l'intérieur qu'en extérieur. La prudence reste toutefois de mise dans ce domaine également et les activités à l'extérieur seront préférées aux activités à l'intérieur.

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible

Malgré ces assouplissements, nous devons rester vigilants car le virus peut à nouveau réapparaître. L'appel adressé à chaque membre du personnel de Défense à se faire vacciner complètement est toujours d'actualité. Je rappelle à nouveau qu'à partir du 1 avril une vaccination complète (avec booster) sera obligatoire pour rester CatOpsMed A et pouvoir participer aux opérations.

Les mesures préventives restent également d'application : limitation des contacts, respect de la distance sociale d'1,5m, lavage et désinfection fréquente des mains, aération des locaux, etc. La Défense ne modifie provisoirement rien non plus aux mesures en matière de test, de screening, d'isolation et de quarantaine émises par la chaîne médicale.

Chers collaborateurs et collaboratrices, nous pouvons nous réjouir de l'évolution favorable et je souhaite remercier sincèrement chacun d'entre vous pour les efforts fournis au cours des deux années écoulées. Alors que nous sommes confrontés à une crise sécuritaire encore jamais vue en Europe de l'Est, il ne faut toutefois pas tomber dans l'euphorie sur le front du Covid. La vigilance reste de mise, mais le retour à une vie plus normale est bel et bien entamé.



Michel Hofman
Amiral
Aide de Camp du Roi
Chef de la Défense